



■ AVIS PUBLIÉ AU BOAMP XML N° 20-14372

Jeudi 30 Janvier 2020

Date d'envoi au service éditeur : 29/01/2020
 Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 29/01/2020 au 25/02/2020

Forfait(s) : **F20NT-02826467 (Coût : 8UP)**
Avis faisant référence à cette annonce (0) :
 > Créer un avis de résultat de marché
 > Créer un avis d'annulation
 > Créer un avis rectificatif

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > Contact client

F1 - Formulaire Avis de marché

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **89**
 Annonce No **20-14372**
 Fournitures

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Sens.
 Correspondant : M. Pescheux Aurélien, Ville de Sens, 100 rue de la république 89100 Sens, tél. : 03-86-95-67-08.
 Adresse internet du profil d'acheteur : <https://ternum-bfc.fr>.
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : **fourniture de matériel de serrurerie des bâtiments de la ville de Sens.**
Type de marché de fournitures : achat.
CPV - Objet principal : 44316500.
Lieu de livraison : ville de Sens, 89100 Sens.
Code NUTS : -FRC14.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : fourniture de matériel de serrurerie des bâtiments de la ville de Sens.
Refus des variantes.
 La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.
 Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.
Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 13 mars 2020.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : sur les fonds propres des collectivités
 -imputation budgétaire : 753 - 020 - 21318 - bati
 -Paiement par mandats administratifs
 -une facture par bon de commande dans les conditions décrites à l'article 7 du Ccp
 -Délai global de paiement : 30 jours
 1 Prix révisables en cas de reconduction dans les conditions prévues au CCP.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le marché sera attribué soit à :
 - un candidat individuel,
 - des entrepreneurs groupés.
 la même société peut présenter, pour le marché, plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de :
 - candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
 - membre de plusieurs groupements.
 en cas de groupement :
 - la même société ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.
 - sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée, pour la présentation de l'offre.
 transformation du groupement, si celle-ci est nécessaire pour la bonne exécution du marché :
 Lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : qualité de l'entreprise à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
Situation juridique - références requises : déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 -Le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L.2141-3 du Code de la commande publique.
 -Déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 3° du Code de la commande publique.
Capacité économique et financière - références requises : capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Référence professionnelle et capacité technique - références requises : référence professionnelle et capacité technique - références requises :
 -Déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années. ;
 -Liste des travailleurs étrangers, le cas échéant,
 -déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose ;
 -Présentation de 3 références de fourniture de nature et d'importance comparables datant de moins de 3 ans en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé.
 Toutefois, il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48

de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 28 février 2020, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAS2001.

Renseignements complémentaires : marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Accord-Cadre à bons de commande mono-attributaire en vertu des articles R. 2162-2, R.2162-4 à R.2162-6,

R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le présent accord-cadre prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification pour une durée de 12 mois.

Il pourra être renouvelé 2 fois, pour une période de 12 mois, par reconduction tacite, à compter de la date anniversaire de l'accusé de réception du courrier de notification.

les renseignements complémentaires sont envoyés aux opérateurs économiques qui les demandent en temps utile, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

il est rappelé que depuis le 1^{er} octobre 2018, l'ensemble des échanges relatifs au présent marché, de la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence et du Dossier de Consultation des Entreprises(Dce) jusqu'à la notification de celui-ci (y compris toutes les communications et échanges d'informations éventuelles) devront s'effectuer par voie dématérialisée, conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande publique, via le profil acheteur de la collectivité Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : www.ternum-bfc.fr.

Les propositions doivent être transmises dans les délais impartis précisés en page de garde sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

Les dossiers qui arriveraient au-delà de la date et heure limites de réception ne seront pas analysés.

Les entreprises n'ont plus la possibilité de transmettre leur offre par voie papier, faute de quoi l'offre ne pourra être acceptée et analysée.

La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres pour chacun des lots.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ. modalités de négociation : par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr>. La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges. Les candidats devront alors répondre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr> dans un délai maximal de 48 heures.

L'Attention des candidats est attirée sur le fait la collectivité se réserve le droit de régulariser toute offre irrégulière ou inacceptable pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée. La régularisation d'une offre ne pourra avoir lieu qu'à la condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Il convient de noter qu'un prix à " 0 " est considéré comme anormalement bas et que l'offre ainsi présentée est considérée comme irrégulière.

dans le cadre du présent marché, la collectivité s'autorise à apporter des modifications en cas de nécessité de façon unilatérale ou bilatérale en fonction de la nature de la modification conformément aux articles L.2194-1 et R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande publique et ceci par ordre de service, notamment pour l'ajout de nouvelles fournitures.

le Dossier de Consultation des Entreprises (Dce) est constitué de :

- règlement de consultation,
- acte d'engagement,
- cahier des Clauses Particulières (ccp),
- bordereau des Prix Unitaires,
- dUME - document Unique des Marchés Européens (au format informatique PDF et xml),
- dc1,
- dc2.

Modifications de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, dans un délai de 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

les propositions doivent être transmises dans les délais impartis précisés en page de garde sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

Les dossiers qui arriveraient au-delà de la date et heure limites de réception ne seront pas analysés.

contenu de la proposition

-L'Enveloppe contient :

Le DUME - document Unique Européen ou le formulaire Dc1 et le formulaire Dc2 relatifs à la candidature ou tous documents équivalents ainsi que l'ensemble des informations demandées à l'article 5 du présent règlement de la consultation dont la présentation est laissée à la libre appréciation du candidat,

l'acte d'engagement joint au dossier de consultation dûment complété, daté et signé,
 le Bordereau des Prix Unitaires dûment complété, daté et signé,
 Le mémoire technique détaillé conformément à l'article 6 du présent règlement de consultation et au ccp.
 transmission du pli " candidature et offre "

Désormais, depuis le 1^{er} octobre 2018, seule la transmission par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/salle-marches-publics>

Pour transmettre le pli électroniquement, il suffit :

De s'inscrire sur le profil acheteur Territoires Numérique Bourgogne Franche-Comté dont l'adresse est donnée ci-dessus, si l'opérateur économique ne dispose pas d'ores et déjà de compte utilisateur.

Chaque opérateur économique déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro SIRET. Un opérateur économique ne peut déposer un pli que pour son compte.

d'accéder à la consultation et de cliquer sur " Répondre à la consultation ".

De joindre les documents composant le pli (candidature et offre) après avoir accepté les conditions d'utilisation de la plateforme.

De cliquer sur " valider ". Un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse qui aura été indiquée dans le compte utilisateur.

Il est rappelé que lors de la transmission par voie électronique, l'offre sera constituée d'un dossier intégrant les éléments de candidature et les éléments d'offre.

Le dépôt définitif et complet de l'offre devra avoir lieu avant la date et l'heure indiquée sur la 1^{ère} page du présent Règlement de la consultation, faute de quoi la proposition ne pourra être analysée.

la signature électronique de l'offre lors de son dépôt est possible mais n'est pas obligatoire.

Il est conseillé aux opérateurs économiques de réaliser des tests avant la transmission de leur proposition sur la plateforme afin de vérifier que leur poste informatique réunit bien tous les prérequis nécessaires à un dépôt électronique.

Les prérequis techniques sont décrits sur la plateforme.

Un test automatique de configuration est disponible à la rubrique " Tester ma configuration " puis " Lancer le test de configuration de mon poste ".

En cas d'erreur ou d'oubli dans le dossier déposé, il est possible de redéposer une proposition complète avant la date et l'heure limites de remise des offres : seule la dernière proposition déposée sur le profil acheteur de la collectivité - territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté - sera prise en compte.

Les candidats disposent, sur la plateforme e-bourgogne, d'un coffre-fort électronique permettant de déposer certains éléments de candidature une ou deux fois par an selon les documents : attestations fiscales à jour, attestations sociales à jour,

Signature électronique

Le candidat peut signer son offre de façon électronique dès le dépôt de son pli.

Dans ce cas, il aura recours, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature, à un certificat de signature électronique de type RGS - référentiel Général de Sécurité.

Dans le cas où le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de la liste de confiance française ou d'une liste d'un autre état membre de l'union Européenne, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS.

Les formats de signature électronique acceptés sont Pades, Cades et Xades.

Pour rappel général, un ZIP signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

signature manuscrite

Dans le cas où un candidat ne signe pas électroniquement son offre, l'acte d'engagement devra être signé de façon manuscrite. Ce document devra ensuite être scanné et déposé avec l'ensemble de la proposition de l'entreprise par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité - territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté.

Dans ce cas, et après notification du marché, le titulaire devra obligatoirement adresser à la collectivité, l'original de l'acte d'engagement sous format papier. copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (Clé USB ou Cd) ou sur support papier, à condition que cette copie parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas précisés à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention visible suivante :

"nom du candidat - copie de sauvegarde - marché n°mas2001- ne pas ouvrir "

Elle sera transmise au choix du candidat par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir sa confidentialité :

-Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Ville de Sens

Direction de la Commande publique

100, rue de la République

89100 SENS

-Soit par un dépôt en mains propres ou par transporteur contre un récépissé de dépôt à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais au 21 boulevard du 14 Juillet à Sens, aux horaires suivants, faute de quoi votre proposition sera refusée :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 16h30

attention

si vous faites appel à une société de transport ou coursier, assurez-vous d'une part, qu'il respecte les horaires précisés ci-dessus, d'autre part, que le pli soit remis exclusivement à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais sis 21 boulevard du 14 juillet à Sens.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 janvier 2020.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Ville de Sens.

service de la Commande publique 100, rue de la République, 89100 Sens, , tél. : 03-86-95-67-08, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=63116&orgAcronyme=e9m>.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon 22, rue d'assas B.P. 61616 21016 Dijon, tél. : 03-80-73-91-00, courriel : Greffe.ta-dijon@juradm.fr adresse internet : <http://Dijon.tribunal-administratif.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable 53 boulevard Vivier Merle 69007 Lyon, tél. : 04-72-77-05-20, courriel : Greffe.ta-lyon@juradm.fr adresse internet : <http://Lyon.tribunal-administratif.fr>.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours contractuel devant le Tribunal Administratif compétent par application de l'article 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ;

- recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché. .

Mots descripteurs : Serrurerie.

Éléments de facturation :

Classe de profil : Commune

Siret : 21890387000010

Libellé de la facture : Ville de Sens Mairie de Sens 100 rue de la République BP809 100 rue de la République 89100 Sens

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 25 février 2020

Objet de l'avis : Fourniture de matériel de serrurerie des bâtiments de la ville de Sens

Nom de l'organisme : Ville de Sens

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

